Procès-verbal de la séance du Conseil communal du lundi 24 juin 2019, à la salle de la Châtelaine

Présidence : Mr Christian Ramuz

Membres présents : 32 Membres excusés : 8 Membre absent : 0

Secrétaire : : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

Il informe de l'absence de <u>M. Gérald CHARLET</u> dont l'épouse est hospitalisée et prie l'assemblée d'avoir une pensée pour eux.

Le point 5 est ajouté à l'ordre du jour qui se déroule comme suit :

- 1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 29 avril 2019
- 2. Lecture du courrier
- 3. Gestion et comptes 2018
- 4. Préavis municipal n°04/2019 : arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021
- 5. Vote d'intention concernant le pressoir
- 6. Election du bureau du Conseil
- 7. Election de la commission de gestion
- 8. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
- 9. Communications des délégués aux associations intercommunales
- 10. Divers et propositions individuelles
- 1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 29 avril 2019

Personne ne fait de remarque, le PV est ensuite approuvé, à main levée, à l'unanimité.

2. Lecture du courrier

Aucun courrier

3. Gestion et Comptes 2018

<u>Mme Simone RAMUZ</u> nous lit le rapport de la commission de gestion qui s'est basée sur les comptes 2018 et sur le rapport de la fiduciaire Fidinter SA. La commission constate la bonne tenue des comptes, le très bon résultat de l'exercice 2018 et le bon état des finances de la commune.

Elle relève les points suivants :

COMPTES

4003 Impôt à la source : en hausse car nombre élevé d'étrangers.

4690 Dons et Legs: Merci au donateur de 5'000 CHF.

<u>3300 Vignes et 3506 Grandvaux</u>: loyer des caves à M. Parisod 13'000 CHF, achat de vins pour la vente 107'554 CHF, vente de vins 112'143 CHF.

3508-3121 Chauffage Corçaline: varie selon le nombre de remplissage de plaquettes (3 en 2018).

<u>3508-3140 Corçaline</u>: Bon entretien du bâtiment, 1 appartement entièrement refait en 2018. 3509 Refuge: peu de location.

<u>3511 Pressoir</u>: la commission est favorable au maintien du pressoir suite à la dernière séance du Conseil. A étudier, le coût de la rénovation, la réévaluation des tarifs avec avantages accordés aux habitants de la commune.

4600 Epuration, 8100 Service des eaux : A équilibrer

6100 Réforme policière : augmente chaque année de la cotisation par habitant.

<u>8100-3140 Service des Eaux-Entretien du réseau</u>: Budget de 100'000 CHF par année pour la rénovation du réseau. La coordination avec les autres interventions est parfois difficile (fibre optique, réseau des eaux).

<u>1230.10 Réfection du rural du château</u> : Honoraires de <u>Mme BOBAND</u> bloqués à 350'000 CHF (y compris l'étude). Premiers locataires attendus pour le 1^{er} octobre.

BILAN

communaux.

<u>1230.10 Réfection Rural du Château</u>: au 31.12.18, le montant investi est de 1'565'419 CHF. <u>1440.09 Source de Bois-Vuacoz</u>: au 31.12.18, la commune a investi 19'689 CHF et reçu 3'408 CHF, ce qui porte la dette à 68'193 CHF

En conclusion, le budget 2018 prévoyait une perte de 32'511 CHF. L'exercice se termine finalement avec un bénéfice de 44'542 CHF, montant ajouté au Capital de la Commune. La commission constate une bonne gestion de la commune, une bonne utilisation de ses ressources financières et la bonne qualité des travaux effectués pendant l'année. Elle félicite vivement la boursière, la secrétaire, le syndic, les municipaux et employés

M. Philippe BAUD rectifie les propos de la commission au sujet du pressoir : il n'est pas sûr que celui-ci soit maintenu. Ce sujet sera débattu après au point 5.

La gestion et les comptes 2018 sont ensuite soumis au vote à main levée et acceptés à l'unanimité.

La décharge est donnée à la municipalité et à la boursière.

4. Préavis municipal n°04/2019 : arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

M. Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances.

Depuis 2016, le taux d'imposition est de 77%. Malgré un excédent de revenus, la Municipalité reste prudente et souhaite le maintenir. Même si en 2020, le Canton prendra en charge la contribution à l'AVASAD (soins à domicile), le nouveau collège de Carrouge va

provoquer une hausse d'impôts. Elle propose de renouveler la durée de validité de 2 ans de l'arrêté d'imposition. La commission approuve ce choix.

Personne n'a de question, le préavis est ensuite approuvé, à main levée, à l'unanimité.

5. Vote d'intention concernant le pressoir

Suite à quelques remarques, <u>M. Philippe BAUD</u> souhaite demander au Conseil un vote d'intention au sujet du maintien éventuel d'un pressoir. Il n'a pour l'instant reçu qu'une seule offre pour un budget de 55'000 euros.

<u>M. Francis CHENEVARD</u> explique que la Municipalité souhaitait le supprimer car le pressoir prend beaucoup de temps aux employés communaux. On passe de 2 à 1,5 employés et il sera difficile de tout faire. L'idéal serait qu'un privé s'en charge.

A <u>Mme Letizia STASI</u> qui voudrait savoir comment cela fonctionne, <u>M. Philippe BAUD</u> explique que tous les producteurs aux alentours peuvent amener leurs pommes à presser. L'offre citée précédemment concerne un pressoir d'une capacité de 500 à 800 litres / heure. Il aimerait que le Conseil se décide ce soir.

Pour <u>M. Gilbert RAMUZ</u> la décision peut attendre et ne peut se prendre qu'avec des chiffres précis. Pour <u>Mme Aline BASILIDES RAMUZ</u>, beaucoup de pommiers ont été plantés, il y aura donc de plus en plus de pommes à presser. Si c'est le seul pressoir de la région alors c'est encore plus important d'en garder un à Corcelles.

M. Daniel RUCH confirme que le pressoir prend beaucoup de temps aux employés communaux. Il propose cependant de chiffrer cela afin de permettre au Conseil de décider en connaissance de cause.

M. Florian RUCH craint qu'on perde des clients en repoussant la décision. Ils iront ailleurs. Mme Anne CHENEVARD demande si on peut conditionner le jus de pomme en cubitainer ? Oui on peut selon l'équipement.

<u>Pour M. Christophe BALISSAT</u> il faut se poser la question si c'est la collectivité qui doit subventionner ce service ou si le pressoir doit s'autofinancer.

M. Christian HOENGER ajoute que la commission de gestion s'est précisément posé cette question. Avec le vote d'intention, décidons ce soir si on poursuit l'étude de ce projet.

M. Benjamin BORLAT rappelle le souci de gestion des finances publiques. Un nouveau pressoir aura forcément un coût pour les habitants de Corcelles.

<u>M. Gilbert RAMUZ</u> propose que le Conseil vote pour demander un préavis municipal sur le sujet. <u>M. Jacques POGET</u> soutient cette proposition.

Mme Blanche-Margrit SEEBERGER demande si le pressoir actuel était rentable jusqu'ici. M. Philippe BAUD répond que les pertes constatées en 2018 sont dues à son mauvais état et à son ancienneté. Précédemment, le bilan était neutre, ni perte, ni gain... En cas d'achat d'un nouveau pressoir, il aimerait un tarif unique, sans tarif préférentiel pour les habitants de Corcelles, afin d'augmenter les gains.

Pour M. Jean-Philippe RAMUZ, le pressoir est un service que la commune doit rendre à ces citoyens, même si cela coûte.

Le Conseil décide de demander un préavis municipal sur ce sujet, afin d'obtenir des chiffres précis l'aidant à se prononcer.

Le vote a lieu à main levée, et le préavis est demandé à l'unanimité.

6. Election du bureau du Conseil

M. Gérald CHARLET et M. Christian RAMUZ sont candidats à leur propre succession et sont acclamés par l'Assemblée.

Ils restent respectivement Vice-Président et Président.

Les scrutateurs M. Henri JUNG et M. Raoul GENDROZ sont sortants.

<u>Mme Anne CHENEVARD et M. Donato STASI</u> deviennent scrutateurs. <u>M. David REYMONDIN et M. Bernard LEVET</u> sont acclamés comme suppléants.

7. Election de la Commission de Gestion

Mme Simone RAMUZ est sortante.

M. Christian HOENGER devient président.

M. Laurent PORCHET et M. Jean CHENEVARD sont respectivement 1^{er} et 2^{ème} membre. Mme Laurence DESTRAZ est acclamée comme suppléante.

8. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil

M. Christophe BALISSAT:

- La mise à l'enquête publique du collège de Carrouge a lieu du 14 juin au 15 juillet 2019
- Une commission a fait un rapport sur les disfonctionnements des transports scolaires du début de l'année scolaire et a donné ses recommandations pour la procédure à suivre à l'échéance du contrat en cours.

M. Benjamin BORLAT:

- SDIS (défense incendie): Exercice 2018 terminé avec un excédent de 63'000 CHF mis sur un compte de réserve en prévision de la construction de la nouvelle caserne d'Oron afin d'éviter l'augmentation du coût par habitant.
- Refuge : le système de parrainage a effectivement réduit le nombre de location comme l'a souligné la Commission de gestion. Les WC sont insalubres et vont être améliorés cet été.
- En juillet, des travaux d'amélioration de l'acoustique vont être faits à la Grande Salle.
- Déchetterie : notre région n'est plus représentée à la SATOM

M. Philippe BAUD:

Les vignes ont été épargnées par la grêle et les prévisions sont bonnes.

M. Francis CHENEVARD:

- Epuration : le SIEMV représente 5'988 EH, dont 543 EH pour Corcelles, soit environ 10%. Des soucis dans la zone d'Ussières ont engendré des coûts importants.
- Rural du château : les finitions intérieures avancent bien. 2 millions ont été dépensés à ce jour. 3 baux sont déjà signés et une banderole sera installée pour la location des autres. Le vendredi 20 septembre, une visite des appartements finis sera organisée.

M. Daniel RUCH

- La forêt souffre de la sécheresse et du bostryche. Le martelage aura lieu le 26 juin.
- La visite des Améliorations Foncières pour les travaux des routes est reportée. Prochain RDV le 11 juillet.
- Le nouvel employé communal M. Daniel DUBOIS donne satisfaction.
- 1 véhicule Toyota de 30'000 CHF a été acheté pour les 2 employés communaux.
- Il remercie pour le vote de l'arrêté d'imposition.
- Le chauffage du château fonctionne bien.
- 2 fêtes sont en préparation pour le 250^{ème} anniversaire des vignes et pour le départ en retraite de <u>M. Jean-Jacques RUCH</u>. Une cagnotte repas est organisée pour Jean-Jacques au bureau communal.
- Les bureaux de la Municipalité ont été cambriolés, le coffre a disparu. Merci à la boursière et la secrétaire pour leur réactivité et disponibilité à ce moment-là.

9. Communications des délégués aux associations intercommunales

Au sujet de l'AIEJ, <u>M. Jean CHENEVARD</u>, nous annonce des comptes 2018 excédentaires de 8'414 CHF. Une conduite sera changée au Lac de Bret en 2020. Le surveillant des eaux a changé.

M. David REYMONDIN:

La nouvelle STEP de Lucens se fera sous l'égide d'une nouvelle association dont les statuts sont en discussion. Le SIEMV sera dissout en juin 2020. La STEP devrait être terminée en 2025, regroupant 70'000 EH. Corcelles représentera à peine 1%, ce qui permet de relativiser l'ampleur des investissements (68 millions). Le coût de l'épuration devrait rester constant.

<u>M. Daniel RUCH</u> ajoute que le conseil communal d'Hermenches a demandé à la Municipalité d'étudier un processus de fusion avec les communes voisines.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Laurence DESTRAZ aimerait savoir quelle sera la méthode employée pour améliorer l'acoustique de la Grande Salle ? en quoi consiste le parrainage pour la location du refuge ? et si la commune a un droit de regard sur les déviations mises en place à cause des travaux sur la route des paysans ? Peut-on limiter à 30km/h ? Elle rappelle le danger au niveau de l'angle du rural du château.

M. Jacques POGET demande s'il est envisageable d'installer un appareil de mesure de vitesse à l'entrée du village.

M. Benjamin BORLAT explique qu'une entreprise de Lucens posera des panneaux en matériau insonorisant au plafond de la Grande Salle et que pour l'instant on ne touche pas à la scène pour préserver l'esthétique.

En ce qui concerne le parrainage pour le refuge, il s'agit seulement d'un parrainage moral. Au sujet de la vitesse dans le village, les mesures faites montraient que la grande majorité des voitures respectaient la limitation, un tel appareil coûte cher (achat ou location). Pour limiter à 30km/h il faudrait obligatoirement une zone tampon à 50km/h et installer du mobilier urbain qui gênerait nos véhicules agricoles.

M. Philippe BAUD ajoute qu'un ralentisseur est prévu.

<u>Mme Marion BOBAND</u> rappelle que la cagnotte pour Jean-Jacques est disponible au bureau communal.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 22h par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président

La secrétaire